



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)  
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-269 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT  
- LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE A LA MISE EN PLACE  
D'UNE OPAH-RU SUR LA COMMUNE D'ANNONAY - DEMANDE DE  
SUBVENTION A L'ANAH**

***Rapporteur : Madame Danielle MAGAND***

Depuis 2012, l'Anah, Annonay Rhône Agglo et la Ville d'Annonay mettent en œuvre une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain) sur le « Cœur de Ville Historique » d'Annonay, quartier de 1400 logements environ.

Cette OPAH-RU vise, par la complémentarité des actions entreprises à requalifier le cadre urbain, à améliorer l'attractivité résidentielle du cœur de ville historique, et permettre ainsi de poursuivre la réhabilitation engagée du parc privé de logements. L'enjeu du dispositif réside également dans le fait de redonner aux habitants l'envie d'habiter le centre-ville historique en proposant des logements très qualitatifs.

Si les opérations précédemment menées ont abouti au traitement d'un nombre significatif de situations, il subsiste un gisement important d'immeubles à restaurer.

Les besoins de requalification de l'habitat privé étant toujours existants, Annonay Rhône Agglo et la Ville d'Annonay souhaitent relancer une OPAH-RU sur ce quartier et l'élargir à la rue de Tournon (entrée de Ville) et sur les franges du quartier de Cance. Ces secteurs font partie du Programme Action Cœur de Ville et sont dans le périmètre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

Pour contractualiser une nouvelle OPAH-RU, une étude pré-opérationnelle doit être réalisée afin de disposer des éléments d'analyse et de cadrage qui permettront de calibrer le dispositif opérationnel.

Cette étude a pour but :

- De dresser un bilan des 11 dernières années d'opération programmée sur le quartier du cœur de ville historique ;
- D'interroger la pertinence du périmètre opérationnel proposé par la Ville,
- De confirmer l'opportunité du projet d'OPAH-RU et d'en préciser les objectifs opérationnels, dans le cadre des orientations de l'Anah,
- De dresser un diagnostic de l'état du parc de logement privé au sein de ce périmètre,
- De définir la stratégie opérationnelle et le programme d'intervention,
- De formaliser la convention opérationnelle du programme.

Cette étude sera réalisée par le groupement SOLIHA Drôme pour un montant estimé à 60 450 HT, soit 72 540 € TTC (dont 49 390 € HT en forfait et 11 060 € HT de prestations rémunérées en fonction des quantités réellement selon des prix unitaires).

Pour cette étude, Annonay Rhône Agglo sollicite une subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) d'un montant de 30 225 € (soit 50% du montant des dépenses HT).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

**VU** le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE** **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour le renouvellement de l'OPAH-RU sur le Cœur de Ville Historique d'Annonay,

**SOLICITE** une subvention de l'Anah correspondant à 50% du montant des dépenses hors taxes de l'étude pré-opérationnelle menée par le groupement SOLIHA Drôme, soit une somme de 30 225 €

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22  
Affiché le : 12/07/22  
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34483-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET